

l'imposition de droits d'exportation sur le bois en bille et ces droits furent perçus jusqu'en 1890, n'étant supprimés qu'en considération de la réduction par les Etats-Unis du droit par eux imposé sur le bois scié, ramené de \$2 à \$1 par mille. En 1897, le gouvernement des Etats-Unis réimposa l'ancien droit; le Dominion n'avait à sa disposition que l'arme des droits d'exportation, mais des représailles étaient à craindre. C'est alors que la province d'Ontario s'interposa, prohibant l'exportation du bois en grume coupé sur ses terres domaniales. Cette mesure, d'ordre radical, puisque la plus grande partie du bois jusqu'alors exporté provenait des parages de la baie Georgienne, régla le différend et l'exportation du bois en bille cessa presque complètement. Plus tard cette prohibition s'étendit au bois à pulpe.

Cette industrie a donc vu de grands changements au cours d'un siècle. Québec, qui exerçait le monopole d'abord de la totalité de ce commerce puis de tout le commerce avec l'Angleterre, a perdu sa prééminence. Entre tous les bois tendres, le pin seul était abattu; le pin rouge, considéré comme fort supérieur au pin blanc, se vendait environ 50 p.c. de plus sur les marchés britanniques. On exportait beaucoup de bois de chêne. L'équarrissage du bois était la principale façon. Ce ne fut que postérieurement à la Confédération que l'exportation outre-mer des planches et madriers excéda celle du bois brut. Le commerce du bois en grume atteignit son apogée un peu après 1860, déclina graduellement puis disparut presque complètement. Il y eut à cela de nombreuses raisons: l'abatage du bois en forêt se fait sur une grande échelle; des capitaux considérables furent investis; de grandes scieries furent construites à proximité de la source d'approvisionnement effectuant ainsi des économies de transport; enfin le bois gaspillé par l'équarrissage à la hache acquit graduellement plus de valeur, au fur et à mesure de l'appauvrissement de la forêt. Le bois équarri devint un luxe. Dès ses débuts, notre commerce avec les Etats-Unis avait porté sur le bois scié, c'est-à-dire les madriers et les planches. D'autre part, le même siècle fut témoin de grands changements dans le site de cette industrie. Le bûcheron s'est éloigné vers l'ouest et vers le nord; autrefois, la majeure partie du bois venait du Nouveau-Brunswick, de l'Ottawa inférieur et des affluents du Saint-Laurent les plus rapprochés de son embouchure; plus tard, successivement, l'exploitation des forêts se déplaça vers l'ancien Ontario, le long de l'Ottawa supérieur, autour de la baie Georgienne, dans les parages du lac Supérieur et jusqu'aux rivages de la baie d'Hudson. En s'incorporant à la Puissance, la Colombie Britannique lui apporta de nouvelles essences de bois et une abondante richesse forestière.

Le fait le plus remarquable survenu depuis le commencement du vingtième siècle fut l'immense développement de notre industrie de la pulpe et du papier, qui eut pour résultat de doubler approximativement la valeur de nos produits forestiers. On doit également citer d'autres faits, non négligeables quoique secondaires, tels que: l'extension de nos débouchés outre-mer, ailleurs qu'en Grande-Bretagne, notamment en Orient; l'inauguration d'une route commerciale de l'occident à l'orient, par le moyen du canal de Panama; enfin, la tendance des magnats de l'industrie du bois à fusionner leurs entreprises, créant ainsi des compagnies de plus en plus puissantes. On peut dire, en achevant ce premier quart de siècle, qu'aujourd'hui, tout comme au commencement du dix-neuvième siècle, la forêt constitue l'une des plus grandes richesses naturelles du Canada et exerce une profonde influence sur notre vie économique.